



(Finistère)

Landéda, le 7 juin 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2021

TARIF NUITEE ALSH

RAPPORT N°13/05/2021

Lors du conseil municipal du 23 novembre 2020, l'assemblée a voté les tarifs appliqués à l'accueil de loisirs sans hébergement comme suit :

Quotient Familial		POSSIBILITES D'INSCRIPTIONS DES ENFANTS			
		Journée avec Repas	Journée sans repas	Matin ou Après-midi + Repas	Matin ou Après-midi
Tarif 1	entre 0 € et 400 €	4,08 €	3,57 €	3,06 €	2,04 €
Tarif 2	entre 401 € et 650 €	6,11 €	4,59 €	4,08 €	3,06 €
Tarif 3	entre 651 € et 840 €	8,66 €	7,13 €	6,11 €	5,10 €
Tarif 4	entre 841 € et 1050 €	11,72 €	10,19 €	8,15 €	6,11 €
Tarif 5	entre 1051 € et 1260 €	13,76 €	11,21 €	10,19 €	7,13 €
Tarif 6	entre 1261 € et 1680 €	14,78 €	12,23 €	11,21 €	8,15 €
Tarif 7	> 1680 €, QF inconnus et extérieurs *	15,79 €	13,25 €	12,23 €	9,17 €

*non résidents sur la commune

Le programme de l'accueil de loisirs, pour cet été, prévoit des nuits sous tente à l'ALSH. Dans ce cadre, il est nécessaire d'instaurer un tarif supplémentaire.

En camp, un repas est estimé à 2,5€ et un petit déjeuner à 1.5€. Je vous propose de fixer une participation supplémentaire de 5€ la nuit.

L'inscription pour la nuit sous tente devra être associée à la journée ou demi-journée. L'enfant ne pourra pas être inscrit pour la nuit uniquement.

Je propose au conseil municipal :

- De valider le supplément tarifaire de 5€ pour la nuitée ;

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 19
Votants	= 27

**Délibération du conseil municipal
N°13/05/2021
Réunion du 05 juin 2021**

TARIF NUITEE ALSH

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDÉ, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Christophe ARZUR

Absents :

Nolwenn DAUPHIN donne procuration à Christine CHEVALIER
Alexandre TREGUER donne procuration à Daniel GODEC
Céline PRONOST donne procuration à Danielle FAVÉ
Philippe COAT donne procuration à David KERLAN
Hervé LOUARN donne procuration à Anne POULNOT-MADEC
Marine VAUTIER donne procuration à Camille SORDET
Martine KERFOURN donne procuration à Sylvaine COANT
Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR

Madame Catherine COUSTANCE a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de la commission enfance jeunesse et affaires scolaires en date du 18 mai 2021,

Vu l'avis de la commission finances du 1^{er} juin 2021,

Considérant que la Commission des finances propose de fixer le tarif à 10 € la nuitée,

Considérant que le Conseil Municipal retient la proposition de la commission des finances,

Vu le rapport de Mme le Maire,

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210605-2021_06_05_13-DE

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de fixer valider le supplément tarifaire de 10€ pour la nuit sous tente à l'ALSH.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	Procuration
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	Procuration
SIMIER Céline	Procuration
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	Procuration
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procuration
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	Procuration
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	C. ARZUR Procuration

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210605-2021_06_05_13-DE